

En partenariat avec l'Institut Régional du Travail d'Aix-Marseille Université, la DIRECCTE PACA (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur) vous propose cette année des actions d'information et de sensibilisation dans les **six domaines** suivants :

1. La Mise en Place et le Fonctionnement du CSE (*page 1*) ;
2. Le Nouveau Cadre de la Négociation dans l'Entreprise (*page 1*) ;
3. La Santé et la Sécurité au Travail (*page 1*) ;
4. La Qualité de Vie au Travail (*page 2*) ;
5. L'Égalité Professionnelle entre Femmes et Hommes (*page 2*) ;
6. L'Inaptitude et le Maintien dans l'Emploi (*page 2*).

1. La Mise en Place et le Fonctionnement du CSE

En 2020, **deux actions d'information et de sensibilisation** sont proposées aux Représentants du Personnel de la région PACA, afin de leur fournir les moyens nécessaires **pour comprendre les particularités de la nouvelle instance qu'est le CSE** :

- en **analysant** les **conséquences concrètes** des dernières **évolutions juridiques**, mais aussi des **accords CSE** sur le **système des relations professionnelles** dans l'entreprise ;
- en **examinant** les **modalités de mise en œuvre et de fonctionnement** de cette nouvelle instance ;
- en **réorientant** les **pratiques** pour **s'adapter** à ce nouveau cadre.

2 actions de trois journées ouvertes aux membres des IRP

Mai 2020 (11 au 13 mai) Le Comité Social et Economique (CSE) : mise en place et fonctionnement (*action organisée dans le Vaucluse, à Avignon*) ☞ réservée IRP 04, 05, 13 et 84

Sept. 2020 (7 au 9 septembre) Le Comité Social et Economique (CSE) : mise en place et fonctionnement (*action organisée dans les Alpes-Maritimes, à La Napoule*) ☞ réservée IRP 06 et 83

☞ **Attention svp**, les 2 actions sont réservées aux membres des IRP des départements indiqués en bleu

2. Ordonnances Travail : le Nouveau Cadre de la Négociation dans l'Entreprise

Cette année, **une action d'information et de sensibilisation** est proposée aux Représentants du Personnel de la région PACA, afin de leur fournir les moyens nécessaires pour **comprendre le nouveau cadre de la négociation collective** :

- en **analysant** les **conséquences concrètes** des **récentes évolutions juridiques** sur le système des relations professionnelles sur le terrain ;
- en **examinant** les **modalités de mise en œuvre** de ces **réformes** et les éventuelles difficultés associées ;
- en **réorientant** les **pratiques** pour s'adapter à ce nouveau cadre.

1 action de trois journées ouverte aux membres des IRP

Mai 2020 (4 au 6 mai) Les nouvelles modalités de la négociation collective (*action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille*)

3. La Santé et la Sécurité au Travail

Les **Ordonnances Travail de septembre 2017** ont modifié les Instances de Représentation du Personnel dans l'entreprise. Le **CHSCT** a été supprimé, et la prise en compte de la **santé des salariés** et de leurs **conditions de travail** relève désormais du **CSE**.

L'**objectif** est de fournir aux représentants du personnel les **moyens pour prendre en charge les questions de santé et de sécurité au travail** :

- en **analysant** les **particularités** de ce thème et sa prise en compte dans cette nouvelle instance ;
- en **examinant** les **modalités de mise en œuvre** de ces réformes et les éventuelles difficultés associées ;
- en **réorientant** les **pratiques** pour s'adapter à ce nouveau cadre.

2 actions de trois journées ouvertes aux représentants du personnel

Juin 2020 (17 au 19 juin) La prise en compte des aspects santé et sécurité par le CSE (*action organisée dans les Alpes-Maritimes, à La Napoule*) ☞ réservée IRP 06 et 83

Sept. 2020 (14 au 16 septembre) La prise en compte des aspects santé et sécurité par le CSE (*action organisée dans le Vaucluse, à Avignon*) ☞ réservée IRP 04, 05, 13 et 84

☞ **Attention svp**, les 2 actions sont réservées aux membres des IRP des départements indiqués en bleu

4. La Qualité de Vie au Travail

S'adressant aux représentants du personnel des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **une action d'information et de sensibilisation** est proposée en 2020 sur le thème de la **qualité de vie au travail**.

L'**objectif** est de fournir aux représentants du personnel les **moyens pour engager une démarche de qualité de vie au travail** et **négoier un accord d'entreprise** :

- en **appréhendant** mieux le **contenu**, les **enjeux** et les **organisations du travail** ;
- en **maitrisant** les **règles juridiques** qui s'appliquent aux enjeux de santé au travail et de performance ;
- en **connaissant** les **moyens**, les **responsabilités** et les **limites** des actions que peut conduire le CSE ;
- en **repérant** les **différents acteurs** concernés par les questions de prévention des risques que l'on peut mobiliser ;
- en **maitrisant** les **outils** et les **procédures** pour mettre en place des actions concrètes.

1 action de trois journées ouverte aux représentants du personnel

Mai 2020 (18 au 20 mai) Comment engager et faire aboutir une démarche de qualité de vie au travail ?
(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)

5. L'Égalité Professionnelle entre Femmes et Hommes

S'adressant aux représentants du personnel des entreprises privées de la région PACA, **deux actions d'information et de sensibilisation** sont proposées cette année sur le thème de l'**égalité professionnelle entre femmes et hommes**. Seront abordés les **différents leviers d'action** que sont l'**obligation de négociation** d'un accord d'entreprise sur l'égalité, mais également l'**information des représentants du personnel** sur les résultats de l'**index Égalité**.

L'**objectif** est de fournir aux représentants du personnel **les moyens de négocier la réduction des inégalités professionnelles** :

- en **analysant** les **évolutions juridiques** en la matière et en comprenant les **freins à l'égalité professionnelle**, notamment en appréhendant la manière dont les **processus de discrimination** se mettent en place ;
- en **effectuant** un **diagnostic des iniquités (dont l'Index sur le volet salarial)** entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ;
- en **connaissant** les **ressources** dont disposent les Représentants du Personnel pour faire avancer l'égalité et combattre les discriminations ;
- en **maitrisant** les **outils** et les **procédures** pour mieux être à même de **corriger** et de **prévenir** les inégalités ;
- en **parvenant** à la **signature d'un accord d'entreprise** qui fixe des mesures correctives et des indicateurs de suivi des actions.

2 actions de trois journées ouvertes aux membres des IRP

Juin 2020 (22 au 24 juin) Comment réduire les inégalités entre femmes et hommes : de l'index aux indicateurs de suivi
(action organisée dans le Var, à Ramatuelle) ☞ réservée IRP 06 et 83

Sept. 2020 (28 au 30 sept.) Comment réduire les inégalités entre femmes et hommes : de l'index aux indicateurs de suivi
(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille) ☞ réservée IRP 04, 05, 13, 84

☞ Attention svp, les 2 actions sont réservées aux membres des IRP des départements indiqués en bleu

6. L'Inaptitude et le Maintien dans l'Emploi

Chaque année en France, plus d'un million de salariés se voient notifier des **avis de médecins du travail** comportant des **restrictions d'aptitude** ou des **demandes d'aménagement de poste de travail**. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux sont déclarés **inaptes** à tout poste de travail dans l'entreprise et licenciés. La **question du maintien dans l'emploi** constitue donc pour ces salariés un **enjeu majeur**. Nous tenterons lors de cette journée de **comprendre** les **règles juridiques** qui s'appliquent à l'inaptitude, de **mesurer l'importance de ce phénomène et ses différentes formes**, et d'**appréhender** les **moyens** qui permettent l'éventuel maintien dans l'emploi.

1 journée d'étude ouverte à tous les représentants du personnel

Sept. 2020 (17 septembre) L'inaptitude et le maintien dans l'emploi
(journée d'étude organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)

Droits des stagiaires et modalités d'inscription

- L'inscription à toutes les actions IRT-DIRECCTE 2020 est **gratuite** et les déjeuners sont **offerts** ;
- Attention, la règle de remboursement des frais de déplacement change au 1^{er} janvier 2020 : **1 seul aller-retour remboursé pour chaque action**. Pensez à favoriser le **covoiturage** ;
- **Pas de remboursement de ces frais pour la Journée d'étude du 17 septembre 2020 (pour laquelle seul le repas de midi est pris en charge) ;**
- Nous vous rappelons qu'il faut **aviser votre employeur au moins 30 jours avant la date de l'action**, et que vous n'avez pas besoin de la notification de l'IRT pour le faire ;
- Seule l'inscription en ligne sera possible. Vous devez donc vous inscrire directement sur le site internet de l'Institut à l'aide du formulaire suivant : <http://irt.univ-amu.fr/inscription-sessions-direccte>
- Toutes les informations sur les Actions IRT-DIRECCTE 2020 : <http://irt.univ-amu.fr/sessions-direccte-paca>